

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

# **CALVE du 14 janvier 2020**

## **Lignes directrices - Propositions**



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Premier degré

- Renforcement de l'éveil précoce aux langues à l'école maternelle et favoriser l'ouverture d'écoles maternelles bilingues, aux endroits où la dynamique du parcours le permet.
- Viser une prise de contact des élèves avec plusieurs langues vivantes en exploitant au mieux les connaissances et compétences des enseignants des cycles 2 et 3 (habilitations, DNL, projets inter-disciplinaires et liaison école collège, ...).
- Renforcer la formation continue des PE en LV, notamment sur le cycle 3 et les projets de mobilité internationale.

# Second degré

## ■ Collège

- Proposer l'apprentissage d'une deuxième langue dès la classe de 6<sup>e</sup> dans le plus grand nombre possible de collèges.
- Favoriser une offre de langues autre que l'anglais et l'espagnol dans tous les départements de l'académie.
- Encourager l'enseignement en DNL

## ■ Lycée

- Renforcer la mobilité internationale des élèves (PFMP ou trimestre dans une entreprise ou un établissement à l'étranger)
- En lycée professionnel, encourager la poursuite de la LVB (en plus de l'anglais) pour les formations tertiaires.
- Permettre la continuité de parcours par rapport aux langues apprises au collège.
- Soutenir l'offre de langues rares en LVB et LVC.

# Formation des enseignants

- Diffuser les bonnes pratiques via les sites académiques et départementaux de langues vivantes avec notamment la diffusion et l'utilisation du guide LVE comme outil de formation initiale et continue.
- Encourager les enseignants à s'inscrire à la certification complémentaire en LVE.
- Encourager la mobilité internationale des enseignants (ERASMUS+).

# Développement d'une langue autre que l'anglais et l'espagnol

## Principes

- Diagnostic sur l'opportunité du lieu et de la langue choisie.
- La continuité école-collège-lycée doit être pensée dès le départ.
- La RH doit être présente et pérenne (postes fléchés, formation...)
- Les élèves doivent pouvoir apprendre avec plusieurs professeurs différents au cours de leur scolarité.

## Mise en œuvre

- Le bilinguisme dans une école doit s'instaurer dans une commune ayant au moins 2 voire 3 écoles.
- Mise en place de pôle dans le 2D : LVB proposée dans 2 collèges de proximité, et LVB et LVC proposées le lycée de secteur.
- Soutien académique pour les langues très rares.

# Globalement

- Multiplier les écoles et établissements bilingues et internationaux.
- Encourager la labélisation EUROSCOL, dans le premier et le second degré.
- Développer une stratégie commune et élaborer une carte de langues officielle et actuelle pour garantir une place aux langues d'implantation mineure et la bonne co-existence entre les langues.
- Favoriser le plurilinguisme des élèves et une meilleure maîtrise de l'anglais en même temps.
- Soutenir des expérimentations et encourager l'innovation en même temps que la coopération entre enseignants.